

Guide pour la rédaction du mémoire d'ingénieur Cnam

I. Rédaction et présentation du mémoire d'ingénieur Cnam

Tout mémoire présenté en vue de l'obtention d'un diplôme d'ingénieur du Cnam doit être rédigé de telle sorte qu'il donne au jury d'examen tous éléments d'appréciation sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions correspondant au diplôme postulé.

Les candidats doivent garder présent à l'esprit que leur mémoire peut, le cas échéant, faire l'objet d'une publication ou d'une communication à des lecteurs et constituer, de ce fait, une source d'informations scientifiques et techniques.

1. COMPOSITION DU TEXTE

1.1. Articulation du texte

- couverture conforme au modèle (voir annexe ci-après) ;
- feuille de remerciements ;
- table des matières ;
- liste des figures ;
- liste des tableaux ;
- liste de sigles, acronymes et abréviations avec leurs définitions. Pour des sigles en langue étrangère, rajouter la traduction en langue française.

Exemples :

sigle, BNF Bibliothèque nationale française,

acronyme (sigle qui se prononce comme un mot), Afnor Association française pour la normalisation.

- glossaire des termes techniques (éventuellement) ;
- corps du texte ;
- annexes (éventuellement) ;
- bibliographie (à la fin du document) ;
- résumé et mots clés en français et en anglais (*abstract* et *keywords*), en quatrième de couverture, conformément au modèle.

1.2. Le corps du texte

Il sera rédigé, autant que possible, d'après le plan ci-dessous :

1. **Introduction** : elle situe brièvement le but du travail par rapport aux travaux déjà effectués sur le même sujet ou des sujets voisins. A la fin de l'introduction, le contenu du reste du document doit être annoncer chapitre par chapitre.
2. **Problème posé et travaux antérieurs** : étude bibliographique qui doit témoigner d'un esprit de synthèse non dénué de sens critique.
3. **Solutions proposées** : partie décrivant les solutions proposées et leurs mises en œuvre. Cette partie comporte toutes les indications utiles à la compréhension du travail et à sa réplication.
4. **Résultats et discussion** : les résultats seront présentés de manière concise et la discussion doit permettre de situer les résultats obtenus dans le contexte scientifique actuel.
5. **Conclusion et perspectives** : elles doivent, en particulier, resituer les résultats dans un cadre plus large - applications industrielles, estimations économiques - et présenter éventuellement des idées de développement de la recherche.

2. REDACTION

La rédaction du mémoire devra être très soignée. La précision et la clarté des propositions, la correction grammaticale, le style, sont des éléments importants de la valeur du mémoire.

Outre la liste des abréviations, on rappellera dans le texte le mot entier lors de la première utilisation. On n'utilisera que les abréviations d'usage courant. On n'emploiera pas les mots étrangers pour lesquels existent des synonymes français. Les unités de mesure seront celles du Système d'Unités SI.

On recherchera les phrases courtes, mais on évitera les phrases elliptiques ou incomplètes.

Il est toujours indispensable de reprendre entièrement la première rédaction du texte afin d'en éliminer les redites, regrouper les idées et sacrifier l'accessoire à l'essentiel. Ce travail de rédaction permettra de juger les qualités indispensables à tout ingénieur : le sens critique, la clarté et la concision.

La longueur maximale du document est de 100 pages.

3. PRESENTATION

Le mémoire sera présenté à partir d'une saisie en traitement de texte, Police Times caractère de taille 12, à interligne 1,5, dans un format A4 européen (210 × 297 mm).

Chaque figure et chaque tableau doit porter un numéro et être appelé dans le corps du texte. Les figures sont là pour permettre une meilleure compréhension des faits. L'appellation figure inclut les graphiques, les schémas et les photos. Le titre de chaque tableau sera porté au-dessus ; les titres et les légendes de chaque figure seront placés au-dessous. Titres et légendes doivent être suffisamment explicites pour que la figure ou le tableau puisse être compris indépendamment du texte.

La couverture, le corps du texte, les figures, les schémas, les plans et éventuellement les photographies, doivent être reliés de façon qu'aucune pièce ne soit séparable des autres.

La couverture doit être épaisse (carte de 250 à 320 g) et de même format que le texte (A4 européen soit 210 × 297 mm). Une couleur claire sera choisie de préférence.

Les marges gauche ou droite seront assez larges pour que 2 cm de marge blanche au moins soient visibles quand le document est relié.

Le système de reliure ne doit pas produire de surépaisseur au dos de l'ouvrage. On emploiera de préférence la reliure par collage plastique. Les procédés tels que pinces, spirales ou anneaux sont exclus.

Les **formules** doivent, en principe, être séparées du texte par 1,5 interligne et numérotées séparément. Elles peuvent être numérotées soit avec un seul numéro (1), (2) etc. soit avec le numéro de chapitre suivi du numéro d'équation (2.3) (troisième équation du chapitre 2). Pour les annexes, désignées par des lettres majuscules, on emploie des lettres suivies d'un numéro (A.10) (dixième équation de l'annexe A). Il faut définir le sens de chaque grandeur, de préférence à l'aide d'une phrase.

Exemple :

L'énergie potentielle E acquise par un corps de masse m portée à une hauteur h au-dessus du niveau de la mer est donnée par

$$E = mgh \quad (3.2)$$

avec $g = 9,806 \text{ m/s}^2$ accélération due à la pesanteur.

Note : les grandeurs sont écrites en caractères italiques et les unités en caractères romains (droits).

Les **références bibliographiques** seront citées dans le texte d'une des manières suivantes :

Soit sous la forme :

DURAND (1992) a montré quepour un seul auteur ;

DUPONT et DUVAL (1992) ont montré que.....pour deux auteurs ;

DUMONT *et al.* (1992) ont montré que.....pour plus de deux auteurs ;

DUPRE (1991a) a montré quepuis : DUPRE (1991b) a précisé que :

pour un auteur ayant publié deux fois dans la même année.

On pourra également citer les références bibliographiques de la manière suivante :

Plusieurs auteurs ont montré que (DURAND, 1992 ; DUMONT *et al.*, 1992 ; DUPRE, 1991a et b).

Une variante utile consiste à employer les trois premières lettres du nom du premier auteur, suivies de l'année avec a, b etc. en cas de plusieurs publications la même année : DUR92, DUP91a etc.

Soit sous la forme :

Il a été montré [1] que

L'algorithme QML [3][5]

A la fin du mémoire, les références constituant la bibliographie seront présentées :

- soit par ordre alphabétique du nom du premier auteur, et par ordre chronologique pour un même auteur, éventuellement suivi de a, b, ..., lorsque le même auteur a publié plusieurs fois la même année.
- soit par ordre d'apparition dans le texte dans le cas du deuxième mode d'insertion des références bibliographiques.

Les références doivent être présentées sous les formes suivantes :

- Pour un article de périodique :

- . NOM(s) et INITIALES des prénoms des auteurs séparés par une virgule (en capitales) ;
- . année de parution (éventuellement suivie de a, b, ...)
- . titre de l'article (en minuscules) ;
- . *titre du périodique* (en italiques et en abrégé, selon la nomenclature des *Chemical Abstracts*);
- . numéro du volume (en caractères gras) ;
- . première et dernière pages de l'article.

Exemples :

DUMAY E., CHEFTEL J.C., 1986. Propriétés émulsifiantes de concentrés protéiques de lactosérum. Corrélations entre diverses méthodes d'évaluation. *Sci. Aliments*, **6**, 147-176.

DUPRE I., 1991a. Assay of chlorophyll a in green tomato. *Phytochemistry*, **25**, 40-43.

DUPRE I., 1991b. Assay of chlorophyll b in green tomato. *Anal. Chem.*, **31**, 105-107.

- Pour un ouvrage, on indique, dans l'ordre :

- . NOM(s) et INITIALES des prénoms des auteurs séparés par une virgule (en capitales) ;
- . année de publication ;
- . titre du chapitre s'il y a lieu ;
- . *titre de l'ouvrage* (en minuscules et en italiques), précédé de In (dans) ;
- . NOM(s) et INITIALES des prénoms de l'éditeur(s) séparés par une virgule (en capitales), suivi(s) de Ed(s) (responsables du contenu scientifique de l'ouvrage);
- . librairie éditrice de l'ouvrage, suivie du lieu de publication (ville) ;
- . première et dernière pages du chapitre pour la citation d'une partie de livre, ou du nombre de pages pour un ouvrage cité dans son ensemble.

Exemples :

- . *Ouvrage cité dans son ensemble* :

ADRIAN J., FRANGNE R., 1986. *La science alimentaire de A à Z*. Lavoisier, Tec. et Doc., Paris, 295 p.

- . *Chapitre d'un ouvrage* :

DRAPRON R., GODON B., 1987. Roles of enzymes in baking. In *Enzymes and their role in cereal technology*. KRUGER J.E., LINEBACK B., STAUFFER C.E., Eds, Am. Assoc. Cereal Chem., St Paul, 281-324.

- Pour une thèse ou un mémoire :

- . NOM(s) et INITIALES des prénoms de l'auteur (en capitales) ;
- . année de publication ;
- . *titre* (en minuscules et en italiques) ;
- . type de mémoire (thèse, mémoire) ;
- . université ou école ;
- . nombre de pages.

Exemple :

LORIENT D., 1977. *Dégradation thermique des caséines, aspects physico-chimiques structuraux et nutritionnels*. Thèse de Docteur es-Sciences, Université de Nancy I, 182 p.

- Cas des données bibliographiques issues d'Internet :

Dans le texte, ces données Internet seront citées par le nom de leur site.

Dans la bibliographie, elles seront référencées dans une liste à part comportant dans l'ordre alphabétique, les adresses Internet complètes avec les dates auxquelles les sites ont été consultés.

Exemple :

<https://www.bipm.org/kcdb/>

La base des données des comparaisons clés du BIPM (Key Comparison Database), site consulté le 4 mai 2023.

4. RESUME

Désormais, afin de faciliter le traitement des documents scientifiques par la Bibliothèque et de participer à l'alimentation de banques de données, un résumé présenté successivement en français et en anglais (*abstract*), chacun de 200 mots maximum, et une liste de mots clés (8 au maximum), en français et en anglais, seront demandés aux auteurs de mémoire.

Le résumé, contrairement au corps du mémoire, doit être dactylographié avec un interligne simple.

Les deux résumés et les deux listes de mots clés doivent tenir sur la quatrième page de couverture (voir modèle ci-après).

II. Déroulement de la soutenance du mémoire d'Ingénieur Cnam

Soutenance de 35 à 40 minutes suivie d'une discussion avec le jury.

Modèle de couverture

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

PARIS

ou

CENTRE CNAM REGIONAL DE

MEMOIRE

présenté en vue d'obtenir

le DIPLOME d'INGENIEUR CNAM

SPECIALITE : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

OPTION : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

par

(NOM, Prénom)

(Titre ou sujet du mémoire)

Soutenu le (date inscrite lorsqu'elle a été définitivement fixée)

JURY

PRESIDENT :

MEMBRES :

Modèle de résumé et mots clés

(quatrième de couverture)

Etude des effets d'un traitement thermique sur la qualité (flaveur) de quelques plantes aromatiques : Basilic, Menthe, Persil et Estragon. Mémoire d'Ingénieur C.N.A.M., Paris 2010.

RESUME

Les essais en séchoir pilote de quatre plantes aromatiques : basilic (*Ocimum basilicum L.*), menthe (*Mentha piperita*), persil (*Petroselinum Hoffm*) et estragon (*Artemesia dracunculus L.*) ont permis d'optimiser l'opération de séchage c'est-à-dire la détermination du temps de traitement le plus court pour une perte d'arôme et un brunissement minimes.

L'étude du brunissement du basilic confirme la présence de deux familles de composés phénoliques : des dérivés hydroxycinnamiques (acide rosmarinique) et des flavonols. L'acide rosmarinique, substrat principal de la polyphénoloxydase (PPO) des feuilles de basilic, est certainement le composé impliqué dans les réactions de brunissement enzymatique.

L'étude de l'évolution des arômes volatils au cours du séchage montre deux comportements qui se produisent simultanément.

- 1) Pertes d'essences par évaporation.
- 2) Augmentation de la teneur de certains composés, soit par suite de réaction d'hydrolyse de précurseurs glycosidiques, soit par dégradation d'autres substances volatiles.

Au cours de la conservation, les teneurs des composés volatils décroissent systématiquement. **Mots**

clés : Basilic, menthe, persil, estragon, séchage, PPO, brunissement, arôme.

ABSTRACT

The tests in a pilot dryer of four aromatic plants : basil (*Ocimum basilicum L.*), mint (*Mentha piperita*), parsley (*Petroselinum sativum Hoffm*), and tarragon (*Artemesia dracunculus L.*) were used to optimise the drying process by minimizing browning and aroma loss.

The study of basil browning confirms the presence of two families of phenol compounds: hydroxycinnamic derivatives (rosmarinic acid) and flavonols. Rosmarinic acid, the main substrate of polyphenoloxidase (PPO) in basilic leaves, is the compound involved in enzymatic browning.

The study of the evolution of volatile aromas during the drying process shows two different behaviors that occurred simultaneously:

- 1) loss of essence by evaporation,
- 2) increase in the amount of certain compounds, either by hydrolysis of glycosidic precursors, or by the degradation of other volatile substances.

During storage, the quantities of volatile compounds decrease systematically.

Keywords: Basil, mint, parsley, tarragon, drying, PPO, browning, aroma.